



Commune de Syens

## Élections communales 2026

Les élections générales dans les communes ont lieu tous les cinq ans.

La Municipalité de Syens est composée de 3 membres.

La Municipalité et la syndique/le syndic sont élus selon le système majoritaire à deux tours.

Le peuple élit d'abord les membres de la municipalité et par la suite la syndique/le syndic parmi celle-ci ou elle/il est choisi/e tacitement parmi les municipales/municipaux élus en cas d'une seule candidature au poste de syndique/syndic.

### Modèles à télécharger par scrutin

- [Modèles pour le 8 mars 2026](#)
- [Modèles pour le 29 mars 2026](#)
- [Modèles pour le 26 avril 2026](#)
- [Modèles pour le 17 mai 2026](#)

### Calendrier

#### 8 mars 2026

- Élection à la municipalité (1er tour)
- Dossiers de candidature à déposer au greffe municipal du 05 au 12 janvier 2026 à 12:00h au plus tard

#### 29 mars 2026

- Élection à la municipalité (2e tour)
- Dossiers de candidature à déposer au greffe municipal jusqu'au mardi 10 mars 2026 à 12:00h au plus tard

#### 26 avril 2026

- Élection à la syndicature (1er tour) parmi les municipaux élus
- Dossiers de candidature à déposer au greffe municipal jusqu'au mardi 7 avril 2026 à 12:00h au plus tard

#### 17 mai 2026

- Élection à la syndicature (2e tour) parmi les municipaux élus
- Dossiers de candidature à déposer au greffe municipal jusqu'au mardi 28 avril 2026 à 12:00h au plus tard